

Musée Classé - Département Beaux-Arts - Programme d'expositions pour le deuxième semestre 1993 - Demande de subventions et réaffectation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme d'expositions du Musée Classé -département Beaux-Arts- pour le deuxième semestre 1993.

La liste des manifestations est la suivante :

- **le Carnyx et la Lyre** : archéologie musicale en Gaule Celtique ; cette exposition organisée pendant la période du Festival de Musique (elle se déroule du 5 septembre au 22 novembre 1993), évoquera la musique dans l'Antiquité.

Grâce aux recherches récentes dans ce domaine tant en archéologie qu'en musicologie, il est désormais possible de restituer des partitions égyptiennes, grecques ou romaines.

Cette exposition tentera de faire découvrir au public cette musique oubliée, éloignée de nous par deux millénaires ou plus...

Les différents types d'instruments de musique, le statut des interprètes, les lieux de la musique seront évoqués grâce notamment à la présence d'instruments conservés et représentations figurées. La notation musicale sera également présentée avec sa spécificité liée à l'influence des deux cultures, celte et latine.

Elle est coproduite avec le Musée des Beaux-Arts d'Orléans et le Musée de l'Ancien Évêché d'Evreux.

Le coût de l'exposition est de 400 000 F et sera financé comme suit :

Ville d'Orléans	100 000 F
Ville d'Evreux	100 000 F
Ville de Besançon	100 000 F
Ministère de la Culture	100 000 F
Total	400 000 F

- **Gaspard GRESLY** (1712 - 1756) : rétrospective de l'œuvre d'un peintre franc-comtois du 18^{ème} Siècle - 18 décembre 1993/mars 1994.

Cette exposition coproduite avec le musée de Brou à Bourg-en-Bresse a pour but d'évoquer la totalité de la carrière d'un artiste régional dont le travail est une sorte d'écho provincial aux grands courants parisiens. Cette manifestation rassemblera la majeure partie des toiles du peintre aujourd'hui connues.

Le coût de l'exposition est de 150 000 F et sera financé comme suit :

Musée de Brou / Bourg-en-Bresse	61 000 F
Ville de Besançon	61 000 F
Ministère de la Culture	28 000 F
Total	150 000 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition et à :

- approuver le plan de financement, étant précisé que la part de la Ville est inscrite au BP 1993,
- autoriser M. le Maire à solliciter la participation du Ministère de la Culture / Direction Régionale des Affaires Culturelles, soit 128 000 F,
- inscrire celle-ci en recettes, dès réception de l'arrêté attributif, à imputer au chapitre 945.23 / article 7371 (subvention de l'État) / code service 52010 et la réimputer en dépenses au même chapitre, même code service / articles 609 (fournitures diverses) pour 40 000 F, 635 (frais d'honoraires) pour 40 000 F, 662 (frais d'impression et de reliure) pour 48 000 F.

M. LE MAIRE : Je crois que ce sont vraiment de très très bonnes opérations qui ne coûtent pas énormément au budget de la Ville. Il faut pour cela remercier toutes les initiatives prises par Matthieu PINETTE, le Conservateur des Musées de Besançon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.